# 

* Date : 14-01-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004700946
* Auteur :

Par jugement prononcé le 18 décembre 2003 par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite de la S.P.R.L. Cogedior, dont le siège social et le siège d'exploitation sont établis à 5032 Corroy-le-Château, rue des Bruynettes 40, ayant pour activité commerciale, la vente par correspondance de tissus d'habillement, R.C. Namur 75812, T.V.A. 418.230.247.
Cette faillite a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Namur, en date du 9 novembre 2000.
Ledit jugement donne décharge à Me Dancot, Véronique, avocat au barreau de Namur, de son mandat de curateur et considère M. Materne, Alain, domicilié rue des Semailles 52, à 4030 Liège, comme liquidateur.
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) André Baye.